

Séance du 8 octobre 2024

L'an 2024 et le 8 Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, VALLOIS Anne-Sophie à M. LEROY Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay

le : 04/11/2024

et publication ou notification du : 04/11/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mr DOURY Kevin

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention Région 2024 : Installation panneaux photovoltaïques - ref 2024_D0043
- Devis rénovation Logement communal - suite - ref 2024_D0044
- Devis aménagement City parc - ref 2024_D0045
- Devis isolation combles bâtiment de la Mairie - ref 2024_D0046
- Devis Application numérique - ref 2024_D0047

- Renouvellement contrat adjoint technique territorial - ref 2024_D0048

- Evolution du contrat Secrétaire de mairie - ref 2024_D0049

- Demande de subvention Charte Paysagère pour Projet Aménagement parking et parc église - ref 2024_D0050

- Demande de subvention Région 2024 : Aménagement parking et parc église - ref 2024_D0051

- Délibération budgétaire modificative pour création budget Lotissement - ref 2024_D0052

- Budget Lotissement - ref 2024_D0053

Demande de subvention Région 2024 : Installation panneaux photovoltaïques - réf : 2024_D0043

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2024 d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la Mairie.

Nous précisons ici que d'autres devis ont été recherchés entre-temps.

Son coût est estimé à 16 403 euros HT soit 19 684 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre "Soutien au photovoltaïque 2024" pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2024
- sollicite une aide financière auprès de la Région dans le cadre de "Soutien au photovoltaïque 2024" pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : 8 203 euros

Subvention DETR 2024 : 8 200 euros
soit 50 % du montant estimé HT des travaux,

Séance du 8 octobre 2024 (suite)

Montant total des travaux : 16 403 euros HT,
soit 19 684 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis rénovation Logement communal - suite - réf : 2024_D0044

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation du Logement communal qui a été libéré par son locataire. Un devis avait été signé et avait fait l'objet d'une délibération en décembre 2023 pour des travaux à commencer en juin 2024 : à savoir travaux de rénovation salle de bains, palier, chambre, salon. Lors de la rénovation, d'autres travaux sont apparus nécessaires. Par conséquent, le devis et facture définitifs de RS AMENAGEMENT FINITIONS s'élève à 24 636.72 euros HT soit 29 564.06 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis aménagement City parc - réf : 2024_D0045

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du City parc avec des tables de pique-nique, des bancs, et une table de ping-pong, le tout en matière béton. Plusieurs devis ont été demandés et reçus. Le devis retenu est celui transmis par VAD COLLECTIVITES d'un montant de 5 750.00 euros HT soit 6 900.00 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis isolation combles bâtiment de la Mairie - réf : 2024_D0046

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal du souhait de faire effectuer l'isolation des combles du bâtiment de la Mairie. Après recherches, et en profitant des remises via les Certificats d'économie d'énergie : un devis est transmis par l'entreprise ECO CAL d'un montant de 10 925.00 euros HT soit 13 110.00 euros TTC, auquel une remise de 10 830.00 TTC est appliquée grâce à la prime CEE EDF, soit un montant total à devoir par la commune de 2 280.00 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Application numérique - réf : 2024_D0047

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet d'application numérique sur le site du Mont-Aimé après la restitution des études historiques qui a été effectuée sur le site et le château (commandées par la Communauté d'agglomération) dont il reste quelques ruines à visiter. La société RENDR a été retenue pour concevoir "une Reconstitution historique 3D en réalité virtuelle du Mont-Aimé au Moyen-Age et un parcours numérique ludique", ainsi qu'une "expérience en réalité augmentée". Le montant du devis présenté est de 27 799.00 euros HT soit un montant de 33 358.80 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement contrat adjoint technique territorial - réf : 2024_D0048

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin de procéder à l'entretien naturel des espaces verts, et afin de mettre tout en œuvre pour que les services techniques soient toujours opérationnels et fonctionnels, Madame le Maire propose de renouveler le contrat de Monsieur Mathias VAUTRELLE en contrat à durée déterminée à compter du 05.10.2024 et jusqu'au 04.10.2025, à compter de 14h par semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 558 du grade de recrutement. Il est convenu que Monsieur Mathias VAUTRELLE s'absente sur les mois d'octobre et novembre 2024. Sur les autres mois concernés, des heures complémentaires et supplémentaires pourraient être effectuées à la demande de la Commune.

Séance du 8 octobre 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de Monsieur Mathias VAUTRELLE à compter du 04.10.2024 à raison de 14 heures par semaine, et autorise Madame le Maire à signer tout contrat ou document nécessaire au recrutement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Evolution du contrat Secrétaire de mairie - réf : 2024_D0049

Madame le Maire rappelle qu'il avait été indiqué, en décembre 2021, aux membres du Conseil municipal, que le contrat dont la signature était prévue en mars 2022 pour une durée de 3 ans, allait permettre à Madame Emilie BREYER-BATONNET de voir son contrat à durée déterminée se voir transformé en contrat à durée indéterminée au 01.09.2024, les contractuels de la Fonction Publique devant effectuer un ou plusieurs contrats de 6 années en CDD au total avant de pouvoir prétendre à un contrat CDI. Un contrat de renouvellement avait donc été signé en mars 2022 pour 3 ans et c'est aujourd'hui celui-ci qui se voit transformé en CDI au terme de 6 années consécutives effectuées par Madame Emilie BREYER-BATONNET qui a débuté au 01.09.2018. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision et autorisent par conséquent Madame le Maire à la signature d'un nouveau contrat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Charte Paysagère pour Projet Aménagement parking et parc église - réf : 2024_D0050

Madame le Maire rappelle que concernant le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit une végétalisation, une mare, et une gestion des eaux pluviales, une demande de subvention a été déposée auprès de la CAECPC dans le cadre de la "Charte paysagère".

Au vu des montants des devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, mare.. à hauteur de 63 000 euros HT, la subvention accordée en charte paysagère pourrait être de 80 % soit un montant de 50 400 euros ramené au plafond maxi de 50 000 euros accordé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la demande d'aide Charte paysagère versée par la CAECPC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Région 2024 : Aménagement parking et parc église - réf : 2024_D0051

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit une végétalisation, une mare, et gestion des eaux pluviales.

Les montants des devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élèvent à hauteur de 147 540 euros HT, soit 177 048 euros TTC.

La subvention accordée par la Région pourrait être de 20 % du montant HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires".

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2024/2025
- sollicite une aide financière de la Région dans le cadre du "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires"
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : 68 032 euros
Subvention Charte paysagère CAECPC ... 50 000 euros
Subvention Région 2024 : 29 508 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 147 540 euros HT,
soit 177 048 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 8 octobre 2024 (suite)

Délibération budgétaire modificative pour création budget Lotissement - réf : 2024_D0052

Madame le Maire indique rappelle qu'un budget Lotissement doit être créé à l'occasion des travaux à réaliser sur l'aménagement nécessaire des terrains à vendre près de l'ancien terrain de foot, où est maintenant implanté le City parc.

Il est nécessaire d'effectuer une avance de crédits du Budget principal, les aménagements à réaliser étant à effectuer en amont, il y a lieu d'ouvrir des crédits nécessaires, ils sont les suivants :

COMPTES	DEPENSES	CREDITS
2113	150 000	
2188	20 000	
2112	30 000	
276348		200 000
Total	200 000	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces écritures et autorise Madame le Maire à faire procéder à leur saisie.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Lotissement - réf : 2024_D0053

Après présentation des articles détaillés du Budget Lotissement, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

Le budget 2024 Lotissement est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (200 010 €) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (200 000 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Un projet touristique a été soumis au Conseil municipal, il concernait la mise en place de tiny houses sur le bas du Mont-Aimé, après échange le Conseil n'a pas souhaité accéder à cette demande

- Le repas des anciens est abordé

- La Ligue de Protection des Oiseaux nous confirme la présence de « Grands Ducs » sur le Mont-Aimé

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 04/11/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE